
Adresse de la société populaire de Montagne-sur-Cher qui félicite la Convention sur son décret relatif aux détenus, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montagne-sur-Cher qui félicite la Convention sur son décret relatif aux détenus, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 76;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27746_t1_0076_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

c

[*La Sté popul. de Montagne-sur-Cher, à la Conv.; 30 vent. II*] (1).

« Citoyens représentants,

C'est avec le plus vif enthousiasme que nous applaudissons à vos décrets relatifs aux détenus; ils nous assurent que le citoyen paisible, que l'homme vertueux, calomniés par le zèle hypocrite des ennemis de la patrie, vont paraître avec tout l'éclat de l'innocence et recouvrent leur liberté; ils nous assurent que tous les conspirateurs vont être irrévocablement punis, et cette certitude salutaire fait la joie des bons citoyens comme elle est le désespoir des traîtres.

Citoyens Législateurs, il est temps que la République soit épurée, il est temps que le glaive des lois s'apesantisse sur tous ses ennemis; c'est au moment où les tyrans coalisés vont employer tous leurs moyens, qu'une justice sévère et inflexible doit anéantir tous les conspirateurs, c'est à ce moment où cette justice qui dans les tribunaux révolutionnaires semble glacée, doit se montrer aussi active que terrible; où les commissions populaires dont vous avez décrété la nomination doit déployer cette sévérité de principe, cette énergie vigoureuse dont vous leur donnez l'exemple. La lenteur des jugements paraît avoir des suites aussi désastreuses que l'impunité même.

Citoyens représentants, en punissant les ennemis de la Révolution, vous verserez vos bienfaits sur ses amis sincères, vous allez verser une partie de ses biens sequestrés au profit de la République, sur les patriotes malheureux et par cet acte de justice généreuse, vous augmenterez les moyens de bonheur, la splendeur de l'État et la puissance nationale.

Montagne sacrée, digne de l'amour et de la confiance de tous les bons citoyens, quand les foudres du volcan révolutionnaire que tu renfermes dans ton sein aura exterminé tous les ennemis qui souillent encore le sol de la France, ton énergie forte et généreuse déployée toute entière contre les despotes fixera bientôt le triomphe de la liberté et tous les amis de la République ne se lasseront jamais de répéter que tu as bien mérité de la patrie et du genre humain. S. et F.»

BELLANFANT, FREMEAU, HEURTAULT, DUBOIS, GEFROY, COUPRÉ, CHEVREUX, SÉJOURNET, MARGOT, SOUCHOIR, BRAJEON, BOUCÉ, BILLOT, COUPPE, DUBILLON, LIONNET, FRÉMEAU, CHAMPION, SOUCHOIR, DURIAU, BOUZIQUÉ, PAPILLON, MAUGEUX, POUBEAU [et 3 signatures illisibles].

d

[*La Sté popul. de Villequiers, à la Conv.; 1^{er} germ. II*] (2).

« Représentants, restez à votre poste, continuez vos glorieux travaux, jusqu'à ce que les têtes coupables de vos ennemis, qui sont ceux de tout le genre humain, soient tombées sous le glaive de la loi. Hâtez leur punition, qu'ils

(1) C 303, pl. 1099, p. 5; B^{tn}, 2 flor. (suppl^t). Auj. Châteauneuf-sur-Cher.

(2) C 303, pl. 1099, p. 1; B^{tn}, 2 flor. (suppl^t). Départ^t du Cher.

périssent tous; si quelque chose surpasse notre indignation, c'est notre reconnaissance envers vous. Nos bras, nos fortunes, tout vous est offert pour frapper les traîtres, et vous défendre contre les paricides.

Nous avons envoyé au citoyen ministre de la guerre, un cavalier jacobin pris dans notre sein, armé et équipé par les sociétés populaires réunies de Villequiers et Nérondes, son patriotisme et son courage nous sont connus.

L'inauguration du temple de la raison a eu lieu le 30 ventôse, les sans-culottes y ont fait le serment de maintenir de tout leur pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la République. Ils ont juré de reconnaître pour leur frère tout homme juste et vraiment ami de l'humanité quel que soit sa couleur, sa taille et son pays. Ils ont juré en outre, de n'avoir d'autre religion que celle de la nature, d'autre temple que celui de la raison, d'autre autel que celui de la patrie, d'autres prêtres que les législateurs, ni d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ce serment s'est fait aux cris mille fois répétés de Vive la République, vive la Convention nationale et mort aux traîtres».

BANTIN (*présid.*), DEVOUCOUX, NOUY (*secrét.*).

e

[*La Sté popul. de Mont-Val l'Union*] (1).

f

[*La Sté des malades de l'hôpital de Rethel, à la Conv.; 9 germ. II*] (2).

« Citoyens Législateurs,

C'est avec la plus grande indignation que nous avons appris les derniers complots qui s'étaient tramés contre la liberté du peuple français souverain et que ceux qui en étaient les principaux auteurs avaient jusqu'à présent, joui de la plus parfaite réputation de déterminés patriotes.

Ces scélérats, comblés des bienfaits de la Nation, voulaient tremper leurs mains parricides dans le sang de la Convention nationale. Grâce à votre vigilance, ils ont été découverts, et déjà ils ont expié leurs forfaits... C'est une nouvelle victoire que nous venons de remporter sur nos ennemis, tristes présages pour eux des succès qu'ils se promettaient.

Restez au sommet de la Montagne; n'en descendez que lorsque tous les tyrans coalisés seront exterminés.

Pour nous, nous jurons de soutenir la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Nous sommes avec les sentiments de la plus parfaite reconnaissance et du plus pur patriotisme, Citoyens Législateurs, les défenseurs de la patrie, soussignés.

BOISSERAND, DUSSALIAN, GUÉRAULT, GESNAU.
Par mandement de la société: P. BÉCHARD,
J. B. PETIT.

(1) Mont-Val l'Union. B^{tn}, 2 flor. (suppl^t). Auj. Néville (Seine-Maritime).

(2) C 303, pl. 1099, p. 3; B^{tn}, 2 flor. (suppl^t). Départ^t des Ardennes.